

BALOU STAR

SAISON DE MONTE 2024

CONDITIONS DE MONTE

Semence réfrigérée ou congelée

Réservation: 422€ TTC* (400€ HT + 22€ de TVA) payable à la réservation

La réservation comprend l'envoi de la cuve si vous choisissez la semence congelée (12 paillettes par contrat) ou 3 envois si vous choisissez la semence réfrigérée (envois supplémentaires facturés 77€ ttc/envoi).

Solde de saillie (choisir l'une des deux options possibles):

- Option 1 à la naissance du poulain : 1266€ TTC* (1200€ HT + 66€ de TVA) à la naissance du poulain (1055€ pour les ponettes)
- Option 2 si jument pleine avec GPV : 1055 € TTC* (1000€ HT+ 55 € de TVA), encaissé au 01/10/2024 (844€ TTC pour les ponettes)

La réservation de la saillie ne sera prise en compte qu'à réception du présent contrat signé, accompagné des deux chèques de réservation et de Frais techniques.

(*) Les tarifs sont établis sur la base HT. Les prix TTC sont calculés ici à titre indicatif sur la base du taux de TVA en vigueur soit 5.5%.

CONDITIONS D'UTILISATION

- 1. Le Haras Numénor délivrera autant de carte de saillie que nécessaire. Les cartes de saillie ne sont en aucun cas cessibles à un autre éleveur. Une carte de saillie est valable pour un poulain. En cas de gestation multiples, vous recevrez plusieurs cartes de saillie.
- 2. La semence congelée ne peut être utilisée que pour l'insémination artificielle conventionnelle ou le transfert d'embryon. L'utilisation de la semence pour l'ICSI ou tout autre technique de reproduction n'est pas autorisée.
- 3. L'envoi des paillettes se fait à la demande expresse du titulaire du présent contrat ou du centre de mise en place mentionné sur le présent contrat, 8 jours ouvrés minimum avant la première insémination. Le contrat est réalisé sous réserve de stock.
- 4. L'Acheteur passera avec le centre d'insémination une convention distincte d'hébergement de sa jument et règlera en totalité les frais relatifs au suivi et à l'insémination de la jument.
- 5. Le Vendeur est exonéré de toute responsabilité concernant ces opérations.
- 6. *Garantie Poulain Vivant*: valable pour les juments à jour de vaccinations (rhinopneumonie, grippe et tétanos). Si la jument avorte ou si le poulain meurt dans les 48 heures après la naissance : certificat vétérinaire, copie des vaccins et déclaration de naissance devront nous être renvoyés, suite à quoi le montant du solde de saillie encaissé vous sera remboursé sous forme d'un avoir valable pour l'une de vos juments.

Je soussigné (Nom, Prénom)			
saison de monte Jument (Nom)	e 2024.	mandataire "Haras Numenor" un contrat de saillie de l'étalon BALOU STAR pour la	
Adresse du cer	ntre :		
Tél :	Email :		
Où seront envoy	yées les doses sur demande	du centre de mise en place	
		CONSENTEMENT ECLAIRÉ DE L'ACHETEUR :	

L'acheteur affirme avoir été informé en termes clairs et avoir parfaitement compris le présent contrat. Il accepte les risques inhérents à la reproduction. Les prestations techniques correspondantes feront l'objet d'accords directement traités avec les prestataires. Il reconnaît qu'aucune garantie ne lui a été donnée quant au résultat escompté.

Le vendeur

Exemplaire Vendeur

ASEP



BALOU STAR

SAISON DE MONTE 2024

CONDITIONS DE MONTE

Semence réfrigérée ou congelée

Réservation: 422€ TTC* (400€ HT + 22€ de TVA) payable à la réservation

La réservation comprend l'envoi de la cuve si vous choisissez la semence congelée (12 paillettes par contrat) ou 3 envois si vous choisissez la semence réfrigérée (envois supplémentaires facturés 77€ ttc/envoi).

Solde de saillie (choisir l'une des deux options possibles):

- Option 1 à la naissance du poulain : 1266€ TTC* (1200€ HT + 66€ de TVA) à la naissance du poulain (1055€ pour les ponettes)
- Option 2 si jument pleine avec GPV : 1055 € TTC* (1000€ HT+ 55 € de TVA), encaissé au 01/10/2024 (844€ TTC pour les ponettes)

La réservation de la saillie ne sera prise en compte qu'à réception du présent contrat signé, accompagné des deux chèques de réservation et de Frais techniques.

(*) Les tarifs sont établis sur la base HT. Les prix TTC sont calculés ici à titre indicatif sur la base du taux de TVA en vigueur soit 5.5%.

CONDITIONS D'UTILISATION

- 1. Le Haras Numénor délivrera autant de carte de saillie que nécessaire. Les cartes de saillie ne sont en aucun cas cessibles à un autre éleveur. Une carte de saillie est valable pour un poulain. En cas de gestation multiples, vous recevrez plusieurs cartes de saillie.
- 2. La semence congelée ne peut être utilisée que pour l'insémination artificielle conventionnelle ou le transfert d'embryon. L'utilisation de la semence pour l'ICSI ou tout autre technique de reproduction n'est pas autorisée.
- 3. L'envoi des paillettes se fait à la demande expresse du titulaire du présent contrat ou du centre de mise en place mentionné sur le présent contrat, 8 jours ouvrés minimum avant la première insémination. Le contrat est réalisé sous réserve de stock.
- 4. L'Acheteur passera avec le centre d'insémination une convention distincte d'hébergement de sa jument et règlera en totalité les frais relatifs au suivi et à l'insémination de la jument.
- 5. Le Vendeur est exonéré de toute responsabilité concernant ces opérations.
- 6. *Garantie Poulain Vivant*: valable pour les juments à jour de vaccinations (rhinopneumonie, grippe et tétanos). Si la jument avorte ou si le poulain meurt dans les 48 heures après la naissance : certificat vétérinaire, copie des vaccins et déclaration de naissance devront nous être renvoyés, suite à quoi le montant du solde de saillie encaissé vous sera remboursé sous forme d'un avoir valable pour l'une de vos juments.

CONTRAT		
Je soussigné (Nom, Prénom)		
L'acheteur, désigné ci-dessus, réserve au mandataire "Haras Numenor" un contrat de saillie de l'étalon BALOU STAR pour la saison de monte 2024. Jument (Nom)		
CONSENTEMENT ECLAIRÉ DE L'ACHETEUR :		
1/a-b-t		

L'acheteur affirme avoir été informé en termes clairs et avoir parfaitement compris le présent contrat. Il accepte les risques inhérents à la reproduction. Les prestations techniques correspondantes feront l'objet d'accords directement traités avec les prestataires. Il reconnaît qu'aucune garantie ne lui a été donnée quant au résultat escompté.

Signoloire de la Charle—
Signoloire de la Charle

Le vendeur

Exemplaire Client

ASEP